



Frais suite à l'annulation de l'achat d'un bien immobilier (pro)

Par **vanessa91**, le **15/03/2019** à **08:58**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car mon mari souhaitait acheter un bien immobilier (qui fait partie d'une copropriété) dans le but d'en faire une épicerie fine. Il avait signé un compromis de vente mais les banques n'avaient pas encore validé son projet. Le propriétaire lui a donc laissé du temps pour obtenir les financements. Malheureusement, les banques n'ont pas suivi, il n'a pas pu conclure la vente (le propriétaire n'a pas fait non plus d'effort pour négocier une location ou une baisse légère du prix). Pendant l'acte de vente, le notaire lui a demandé une indemnité d'immobilisation assez conséquente que l'on a payé. On cherche maintenant à se faire rembourser. Seulement, le notaire a bien accepté de nous rendre l'argent mais il nous a remis une note bien salée avec notamment des frais de diagnostic du bien immobilier (que l'on n'a pas pu acheter....), facture géomètres... Comment se fait-il que l'on doive payer tous ces diagnostics, il me semblait que c'était au propriétaire de payer tout ça, non? De plus, on a appris qu'il a réussi à vendre son bien à quelqu'un d'autre (beaucoup moins cher, alors qu'il refusait de faire des efforts pour mon mari), il a donc du utiliser ces diagnostics en question.

Sommes-nous obligés de payer ces frais pour être remboursé? Quelles sont les démarches à suivre à votre avis pour éviter de payer cette taxe bien élevée?

Je vous remercie par avance de votre aide et vous souhaite une agréable soirée.

Vanessa